



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

#cequichangepourmoi.gouv.fr

Rendre compte aux Français
de l'action du Gouvernement
dans le Haut-Rhin



DOSSIER DE PRESSE
Novembre 2023



Thierry Queffelec,
Préfet du Haut-Rhin

Le Haut-Rhin est un département transfrontalier (Allemagne/Suisse) ayant une densité deux fois supérieure à la moyenne nationale (217,8 habitants / km² avec 767 842 habitants) et plus urbain que la moyenne nationale (366 communes).



Les services de l'État construisent les politiques publiques en partenariat avec tous les autres acteurs (collectivités locales, établissements publics, associations...), avec la volonté constante d'améliorer les conditions de vie (bâtir de nouveaux progrès et refonder ses services publics), de travail (atteindre le plein-emploi et réindustrialiser le pays) et la sécurité (renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement) de nos concitoyens et de préparer la transition écologique (planifier et accélérer la transition écologique), en s'adaptant aux territoires du département du Haut-Rhin (plaine, montagne vosgienne, etc.)

Dans ce contexte, le préfet du Haut-Rhin vous présente les résultats significatifs de certaines politiques publiques dont les résultats ont été publiés dans le baromètre de l'action publique (actualisé au 22 novembre 2023).

Ces politiques publiques ont un impact pour la vie quotidienne des haut-rhinois et le préfet du Haut-Rhin continuera à mobiliser ses équipes en lien avec tous les partenaires de l'État pour accélérer leur mise en œuvre.

Sommaire

1 Un baromètre accessible à tous les Français

Qu'est-ce que le baromètre des résultats de l'action publique ? p. 5

Des indicateurs chiffrés et territorialisés p. 6

2 Ce qui change pour les citoyens du Haut-Rhin

Baromètre de l'action publique : ce qui change pour moi dans le Haut-Rhin p. 8

Les chantiers en cours dans le Haut-Rhin

- Plein-emploi et réindustrialisation p. 10

- Transition écologique p. 13

- Nouveaux progrès et refonte des services publics p. 20

- Ordre républicain p. 46



UN BAROMÈTRE ACCESSIBLE À TOUS LES FRANÇAIS

#cequichangepourmoi.gouv.fr

Qu'est-ce que le baromètre des résultats de l'action publique ?

Rendre de l'avancement des chantiers prioritaires du Gouvernement dans chaque département



Accessible à tous les Français sur le site gouvernement.fr, le baromètre des résultats de l'action publique présente l'avancement des chantiers prioritaires du Gouvernement. L'objectif : apporter plus de transparence sur les résultats de l'action publique au niveau national et dans les territoires.

Ces chantiers s'inscrivent **autour des quatre grandes priorités du quinquennat** présentées par la Première ministre en avril 2023 :

- atteindre le plein-emploi et réindustrialiser la France ;
- bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics ;
- planifier et accélérer la transition écologique ;
- renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement citoyen.

Ainsi, **59 chantiers prioritaires** du Gouvernement sont présentés et déclinés en **108 indicateurs d'avancement**. Les projets sont ensuite, selon leur nature, déclinés à l'échelle nationale, régionale et/ou départementale.

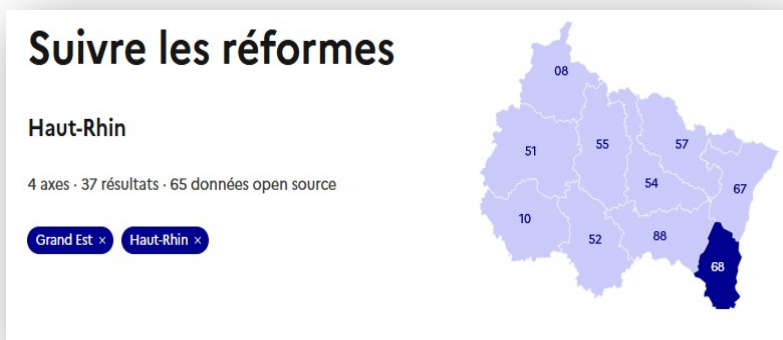
Des pages pour s'informer et bénéficier des politiques

Le baromètre est également une plateforme servicielle permettant aux Français de s'informer directement sur les mesures dont ils peuvent bénéficier dans le cadre de ces chantiers prioritaires.

Des indicateurs chiffrés et territorialisés

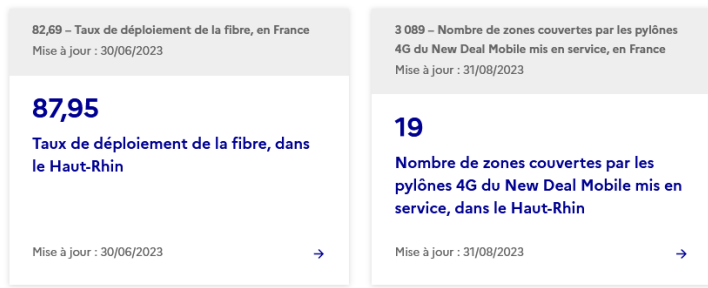
Des données locales pour suivre l'avancée des chantiers sur chaque territoire

Le baromètre présente pour le Haut-Rhin **65 indicateurs publiés au niveau départemental**, et 72 au niveau régional pour rendre compte des actions menées au plus près des Français.



Pour chaque indicateur, le baromètre propose **une valeur initiale, au démarrage du chantier, une valeur actuelle et une valeur cible à atteindre en 2027**, quand cela est pertinent.

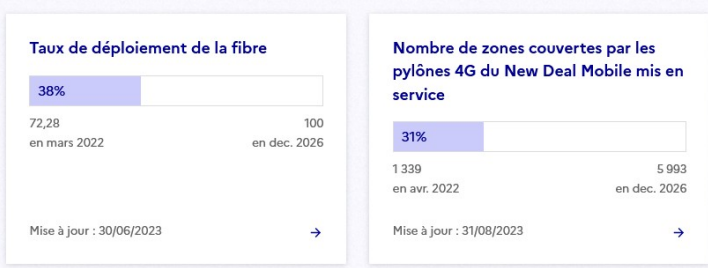
Assurer la couverture numérique du territoire



Exemple d'un chantier prioritaire sur le déploiement du numérique dans le Haut-Rhin

Les objectifs sont fixés à la maille départementale, au plus près des besoins des Français selon les spécificités de chaque territoire.

Les objectifs à atteindre



CE QUI CHANGE POUR LES CITOYENS DU HAUT-RHIN

Baromètre de l'action publique : ce qui change pour moi dans le Haut-Rhin

Les priorités pour le Haut-Rhin

Dans le Haut-Rhin, les services de l'État œuvrent pour des politiques prioritaires qui s'inscrivent dans un objectif d'efficacité de l'action publique et de transparence :

- **La sécurité au quotidien a été renforcée**, à travers la lutte contre le trafic de stupéfiants, l'action contre les atteintes aux principes républicains, ou encore la mobilisation contre les violences faites aux femmes.
- **La cohésion sociale et l'égalité des chances** sont également des priorités sur lesquelles les services de l'État s'investissent pleinement, notamment grâce au développement de l'emploi et de l'engagement des jeunes, le renouvellement urbain et l'accès au logement, le déploiement de France Services ou encore le déploiement du plan vélo.
- **Le renforcement de l'attractivité économique** du territoire et de la **formation de nos jeunes** sont des enjeux majeurs, afin de faire de notre tissu économique un acteur de la transition écologique et un lieu de vie, inséré dans le territoire.

Axe 1 - Atteindre le plein emploi et réindustrialiser le pays

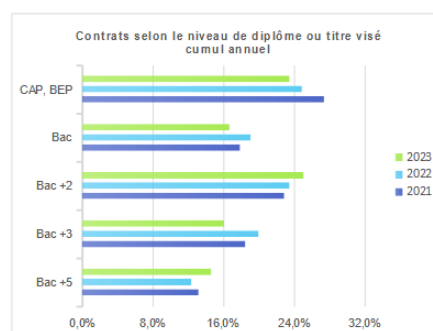
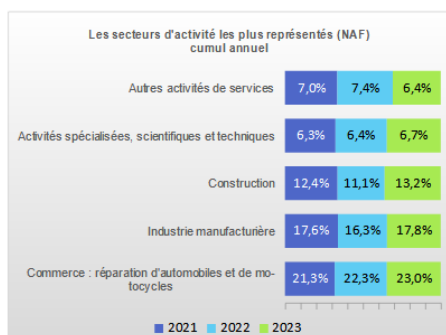
Le Haut-Rhin, territoire historique d'apprentissage notamment du fait de mesures issues du droit local d'Alsace-Moselle, a vu son nombre de contrats signés augmenter de 15,6% entre 2021 et 2022, passant de 7 108 à 8 219 contrats. L'évolution sur 2 ans est encore plus notable avec une augmentation de 44 %, passant de 5 707 en 2020 à 8 190 contrats en 2022.

Le Haut-Rhin présente une dynamique plus importante que la moyenne de la Région Grand-Est sur l'année 2022 en termes de hausse du nombre de contrats signés (+15.6 % pour le Haut-Rhin contre + 13 % pour le Grand-Est).



<https://www.youtube.com/watch?v=onp000ZD9UE&t=1s>

Les secteurs d'activité les plus représentés en apprentissage sont le **commerce** (incluant la réparation automobile et de motos) avec 23% des contrats signés en 2023 (en augmentation par rapport à 2021, où il représentait 21,3%), **l'industrie manufacturière** (17,8% en 2023 contre 16,3% en 2022) et **la construction** (13,2% en 2023 contre 11,1% en 2022).



Chiffres au 31/10/2023

Source DGEFP via SI Alternance (DECA et AGECAP) alimentés par les OPCO ou les DREETS

Axe 2 - Bâtir de nouveaux progrès et refonder nos services publics

Assurer la couverture numérique du territoire avec **un taux de déploiement de la fibre dans le Haut-Rhin de 87,95 % des habitants et des entreprises** pour 82,69% en moyenne sur le territoire métropolitain.

En ce qui concerne l'éducation nationale, début CE1, **la part des élèves maîtrisant l'écriture de syllabes dans le département est 2,7 points au-dessus de la moyenne nationale** (soit 88 % par rapport à 85,30%), ce qui constitue une hausse de 2 à 6 points en éducation prioritaire et à une stabilisation des résultats dans les écoles hors éducation prioritaires par rapport à l'an dernier.

La progression confirmée en éducation prioritaire (davantage encore en REP+ qu'en REP) est particulièrement encourageante.

Le département est toutefois bien davantage concerné par des réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+) que par des REP, ce qui renforce le constat positifs.

De plus, en mathématiques, le résultat en CE1 est de 75,80% dans le Haut-Rhin pour 74,90% en France, là encore au-dessus de la moyenne nationale.

Renforcer l'égalité femmes-hommes dans les entreprises : **91,70% des entreprises haut-rhinoises ont publié leur index de l'égalité** (pour mémoire, le taux est de 85,70% en France).

Axe 3 - Planifier et accélérer la transition écologique

Sur les 59 622 km d'aménagements cyclables sécurisés dans l'Hexagone, le Haut-Rhin en recense 1 161 km.

Axe 4 - Renforcer l'ordre républicain et encourager l'engagement

Le nombre de cambriolages enregistrés dans le Haut-Rhin reste bas en 2022 par rapport à la moyenne nationale, ainsi que par rapport aux chiffres de l'avant-covid.

On note une baisse de 19,3% du nombre de cambriolages et de tentatives de cambriolage par rapport à 2016, soit précisément 369 cambriolages de moins enregistrés par les autorités en 2022.

En tout, cela représente un taux de cambriolages de 4 pour 1 000 logements en 2022. Ce chiffre est en dessous de la moyenne nationale (5,8 pour 1 000).

Plein-emploi et réindustrialisation

Le contrat d'engagement jeune, un dispositif au soutien de l'accès des jeunes à l'emploi durable



Le **contrat d'engagement jeune (CEJ)** propose, aux jeunes de 16 à 25 ans qui ne sont pas en formation, un accompagnement individuel et intensif dans le but d'une insertion rapide et durable dans l'emploi. À la suite d'un diagnostic complet, **un accompagnement d'au moins 15 heures d'activités par semaine est proposé au jeune.**

Mis en œuvre par Pôle emploi et les missions locales, il s'agit d'un parcours personnalisé et intensif pouvant durer jusqu'à 12 mois.

En plus de l'ensemble de l'offre des missions locales et de Pôle emploi, il peut bénéficier d'actions structurantes : par exemple des formations, un dispositif d'accompagnement intensif (EPIDE, École de la 2e Chance...), un volontariat en service civique ou encore une période de mise en situation en milieu professionnel.

Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur porte sur le nombre d'entrées en contrat engagement jeune (CEJ), c'est à dire le nombre cumulé sur l'année de jeunes ayant contractualisé en CEJ, auprès d'une Mission locale ou de Pôle emploi.



Objectif 2023 atteint
à 76,7 %



Poursuivre le développement de l'apprentissage

Depuis 2018, l'apprentissage s'est développé massivement en France et en 2022, 837 000 nouveaux contrats d'apprentissage ont été signés. L'apprentissage apparaît comme un tremplin efficace vers l'emploi et deux jeunes sur trois sont en situation d'emploi six mois après leur apprentissage

Dans la continuité du soutien du Gouvernement au déploiement de l'alternance, **une aide d'un montant de 6 000 euros est versée à toutes les entreprises**, pour les contrats conclus avec un alternant, mineur comme majeur, du 1er janvier au 31 décembre 2023, pour la première année d'exécution du contrat.

Le nouveau dispositif d'aide instauré pour 2023 répond à un triple objectif :

- susciter l'engagement des entreprises en les soutenant dès la première année dans le projet de recrutement en alternance.
- favoriser l'embauche d'apprentis sur les niveaux bac ou inférieurs et dans les plus petites entreprises.
- rendre le dispositif plus lisible pour les jeunes et leurs employeurs.

Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur révèle le nombre de contrats signés lors des 12 derniers mois entre un apprenti, un centre de formation et un employeur pour un parcours de formation en apprentissage.

En novembre 2022

En août 2023

Objectif à atteindre

7 944
contrats
d'apprentissage

2 496
contrats
d'apprentissage

9 582
contrats
d'apprentissage

Bénéficiaire de l'aide 2023 à l'alternance

Le site 1 jeune 1 solution vise à offrir une solution à chaque jeune et apporte des informations sur un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc., afin de répondre à toutes les situations.

 <https://www.1jeune1solution.gouv.fr>

Transition écologique

Amplifier le plan vélo

En 2018, le Gouvernement lançait le premier Plan national vélo et mobilités actives. Quatre ans plus tard, le Plan vélo et mobilités actives 2023-2027 prend le relai pour **poursuivre et accélérer la pratique du vélo** sur tous les territoires.

Il poursuit trois objectifs principaux :

- faire du vélo une alternative crédible à la voiture individuelle pour les déplacements de proximité et combiné aux transports collectifs pour les déplacements de plus longues distances,
- faire du vélo un levier pour notre économie en accompagnant l'écosystème des acteurs français,
- rendre le vélo accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge et tout au long de la vie.



Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur est la somme (en kilomètres) des aménagements cyclables de type voie verte ou pistes cyclables, tels que disponible en libre accès sur le site amenagements-cyclables.fr.

En septembre 2023

1 161 km
d'aménagements
cyclables sécurisé

Objectif à atteindre

1 361 km
de pistes cyclables et
voies vertes

Objectif 2023 atteint
à 85,3 %



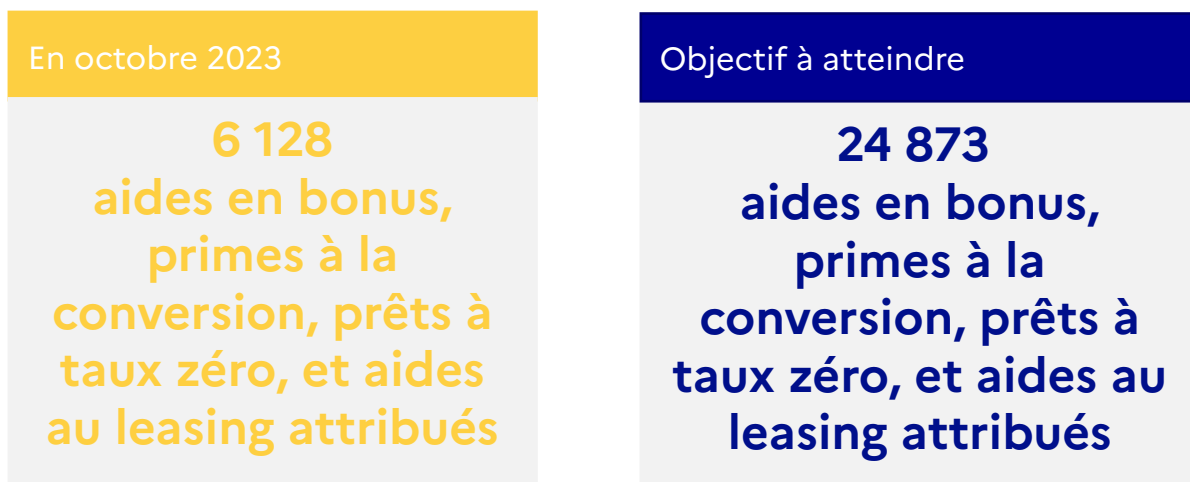
Développer la part des voitures électriques

Ce chantier vise à **accélérer la transition du parc automobile** en vue de l'objectif européen qui prévoit la fin de la vente des voitures à moteurs thermiques neuves en 2035.

Pour y parvenir, **deux aides sont mises à disposition** : le bonus écologique et la prime à la conversion. Ce chantier implique également une **augmentation du nombre de points de recharge électrique** sur le territoire.

Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur est le cumul du nombre d'aides en bonus écologiques, primes à la conversion, prêts à taux zéro, et aides au leasing attribués depuis mi-2022, concernant des voitures particulières.



- L'indicateur comptabilise chaque interface associée à un emplacement de stationnement où recharger un véhicule électrique à la fois, auquel les utilisateurs ont un accès libre.



Poursuivre l'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place des Zones à Faibles Emissions (ZFE)

Les zones à faibles émissions mobilité (ZFE) ont été créées pour améliorer la qualité de l'air dans et autour des grandes villes.

L'objectif vise à protéger la santé des riverains, en réduisant la pollution de l'air provoquée par les véhicules les plus polluants.

Les collectivités territoriales concernées par la mise en place d'une ZFE accompagnent les habitants, les entreprises et autres usagers à adapter leur mode de déplacement.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

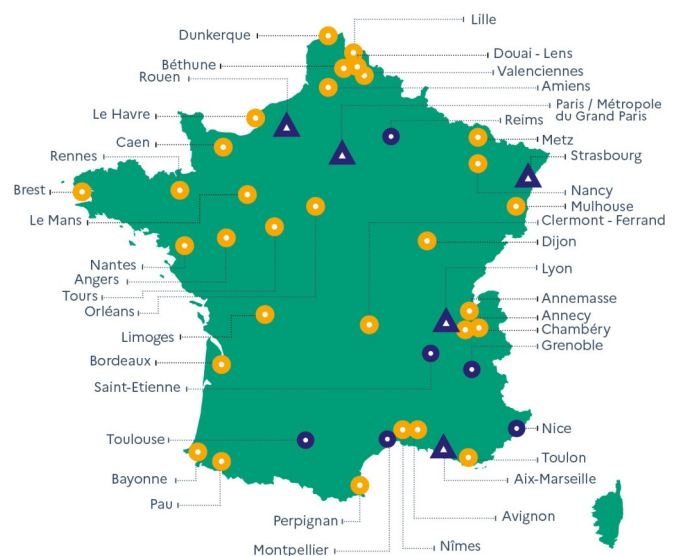
- L'indicateur indique la population couverte par une ZFE

Cible à atteindre

**123 000 habitants
couverts par une ZFE**



DÉPLOIEMENT DES ZONES À FAIBLES ÉMISSIONS (ZFE)



La mise en place de ZFE dans le Haut-Rhin est un projet structurant, qui peut concerner tous les habitants et professionnels, sur l'ensemble des collectivités territoriales.

Un projet est actuellement à l'étude, porté par Mulhouse Alsace Agglomération (M2A), en lien avec ATMO Grand Est, pour améliorer la qualité de l'air et permettre une réduction de l'exposition des populations aux particules fines et aux oxydes d'azote. L'objectif vise un déploiement d'ici 2025.

Pour plus d'informations sur les zones à faibles émissions :

<https://mieuxrespirerenville.gouv.fr/>

Rénover son logement grâce à MaPrimeRénov'



MaPrimeRénov' est une **aide à la rénovation énergétique**. Elle est calculée en fonction de vos revenus et du gain écologique des travaux.

Cette aide vous permet :

- **d'améliorer le confort de votre logement** contre le froid, l'humidité et la canicule,
- de **faire des économies sur vos factures** de chauffage et de réduire le coût de vos travaux,
- de **participer à l'effort collectif pour agir contre le réchauffement climatique**.

Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur est le nombre de dossiers MaPrimeRénov' validés en cumul.



Les Espaces Conseil France Rénov'

Les Espaces Conseil France Rénov' proposent un service indépendant d'information, de conseil et d'accompagnement des particuliers ayant des projets de rénovation, qu'ils soient propriétaires, locataires ou syndicats de copropriétaires. Les informations et les conseils délivrés sont gratuits et personnalisés.

 <https://france-renov.gouv.fr/services-france-renov>

Assurer une gestion sobre de la ressource en eau

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, nos écosystèmes et notre économie.

Elle est essentielle pour de nombreux usages : consommation d'eau potable, usages agricoles, industriels, ou encore énergie.

Un plan d'action pour la gestion de l'eau.

Pour s'adapter à une gestion raisonnée de cette ressource et garantir de l'eau pour tous, de qualité, avec des écosystèmes préservés, un plan d'action a été lancé en mars 2023, comportant des mesures visant à répondre à trois enjeux majeurs :

- la nécessité d'économiser l'eau avec un objectif de réduction de 10% des prélèvements en eau d'ici 2030,
- le besoin d'optimiser l'utilisation des ressources existantes et notamment de massifier la valorisation des eaux non conventionnelles,
- la préservation de la qualité de l'eau et le renforcement de la protection des aires d'alimentation de captage.

Le plan permet également d'améliorer la gestion des épisodes de sécheresse.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur est le nombre de projets de réutilisation d'eaux non conventionnelles

Objectif à atteindre

6 projets

**FRANCE
NATION
VERTE** 
Agir • Mobiliser • Accélérer

Nous consommons 148 litres d'eau par jour et par personne !

💡 En tant que citoyen, je peux contribuer à la préservation de nos ressources en eau : l'adoption des éco-gestes est un bon moyen de maîtriser sa consommation d'eau préserver les ressources au quotidien : privilégier les douches, installer des équipements sanitaires économes en eau sur mes robinets, faire fonctionner les appareils de lavage à plein, réutiliser l'eau de pluie, etc.



Renforcer la lutte contre les atteintes à l'environnement

En France, plus de 2 000 infractions environnementales sont répertoriées et réparties dans 15 codes différents.

On peut les classer en trois catégories :

- les atteintes liées aux activités industrielles : abandons de déchets, activités polluantes, etc.,
- les atteintes aux espèces : espèces animales et végétales protégées, chasse et pêche illégales, etc.,
- les atteintes aux espaces : incendies de forêt, littoral, etc.

Cette délinquance impacte l'ensemble de la société, se répercute au quotidien dans la vie des citoyens et met en péril l'avenir des générations futures.

Avec pour objectif d'améliorer le travail d'enquête judiciaire, une montée en puissance de la lutte contre les atteintes à l'écologie, permettra aussi de renforcer les actions de prévention et de contrôle.

Elle se traduit notamment par des formations qualifiantes de gendarmes, policiers, et magistrats « verts » pour mieux prendre en compte l'ensemble du champ des infractions environnementales et se montrer encore plus présents et efficaces sur le terrain : 4 270 personnels ont déjà été formés en 2023 au niveau national.

Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur est le nombre de projets de procédures judiciaires liées aux infractions déchets (contraventions et délits) enregistrés par la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et les agents d'autres forces comme l'office français de la biodiversité ou les Brigades Vertes (abandons et enfouissement de déchets, non-respect de la réglementation en matière de gestion de déchets, trafics illicites, etc.)

En décembre 2022

400 procédures

En septembre 2023

307 procédures

Nouveaux progrès et refonte des services publics

Assurer la couverture numérique du territoire

L'objectif est de permettre à tous de bénéficier d'une couverture en fibre optique et d'une couverture mobile de qualité, y compris dans les territoires les plus ruraux.

Le Plan France THD vise à généraliser l'accès à la fibre à horizon 2025.



📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- Le pourcentage de logements particuliers ou de locaux professionnels qui sont raccordables au réseau de la fibre optique jusqu'à l'abonné (et qui ont donc accès au très haut débit fixe).

En mars 2022	En juin 2023	Objectif à atteindre
84,03 % de déploiement de la fibre	87,95 % de déploiement de la fibre	100 % de déploiement de la fibre

Le « New Deal Mobile », un accord historique pour généraliser la couverture mobile de qualité. Il comporte notamment un « dispositif de couverture ciblée » imposant aux opérateurs de mettre en service de nouveaux sites mobiles au sein de zones non ou mal couvertes d'ici à 2026.

- L'indicateur restitue le nombre de pylônes 4G mis en service dans le cadre du dispositif couverture ciblée (DCC) et du dispositif 4G fixe du New Deal Mobile en métropole, données remontées directement à l'ANCT par les opérateurs

En avril 2022	En août 2023	Objectif à atteindre
4 zones couvertes	19 zones couvertes	64 zones couvertes

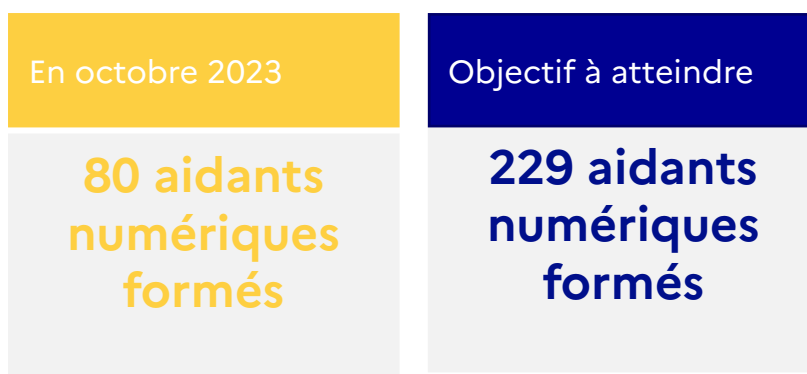
Favoriser l'inclusion numérique pour tous par la formation et les conseillers numériques de proximité

Depuis 2021, 4 000 conseillers numériques accompagnent gratuitement les Français qui souhaitent mieux maîtriser le numérique du quotidien, depuis la prise en main d'un ordinateur jusqu'à la création de contenus en ligne.

Les conseillers numériques constituent un réseau de professionnels formés à l'accompagnement numérique des usagers et habitants. Ils offrent, gratuitement et sur tout le territoire, des solutions d'accompagnement individuel et/ou collectif

Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur est le nombre d'aidants numérique formés



- L'indicateur restitue le nombre d'accompagnements réalisés par les conseillers numériques



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE
France
services**

Pour trouver un conseiller numérique et prendre rendez-vous pour un accompagnement, consultez la cartographie nationale des lieux d'inclusion numérique

 <https://www.conseiller-numerique.gouv.fr/>

Améliorer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux

La mise en place d'évaluations nationales en CP, CE1 et 6e a pour but de mesurer le niveau des élèves dans les enseignements fondamentaux de mathématiques et de français. Ces évaluations visent à permettre la mise en place d'un accompagnement pédagogique adapté à chacun, par l'information des parents et par une meilleure formation des professeurs. L'objectif : lutter contre les inégalités.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- La part des élèves entrant en 6ème (collège) atteignant le niveau attendu de lecture à voix haute



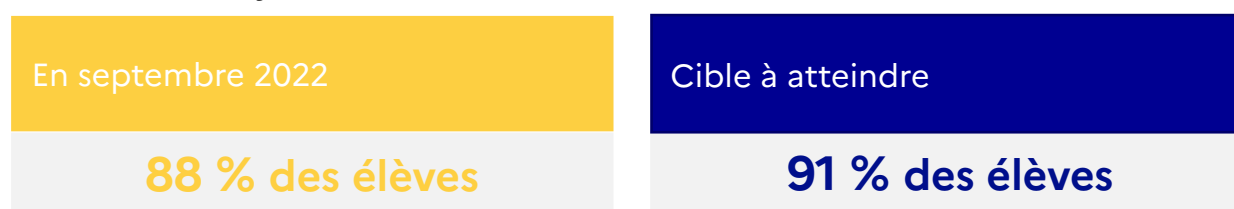
- La part des élèves entrant en 6ème qui atteignent le niveau attendu en résolution de problèmes de mathématiques.



- La part des élèves en début de CP qui atteignent le niveau attendu pour la manipulation de syllabes.



- La part des élèves en début de CE1 qui atteignent le niveau attendu pour l'écriture de syllabes.



Améliorer le niveau des élèves dans les savoirs fondamentaux (suite)

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- La part des élèves en début de CP sachant écrire des nombres entiers en mathématiques.



- La part des élèves en début de CE1 sachant écrire des nombres entiers en mathématiques.



Dédoubler les classes en éducation prioritaire et limiter les effectifs à 24 partout ailleurs

Améliorer la maîtrise des savoirs fondamentaux, c'est donner à chaque élève toutes les chances de **poursuivre sa scolarité dans les meilleures conditions**, dans toutes les disciplines.

Dans le cadre de cette ambition pour tous les élèves, une attention particulière est portée à l'éducation prioritaire, soit un élève sur cinq dans l'enseignement public. La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux est un des principaux leviers de réduction des inégalités sociales et le **dédoublement des classes en éducation prioritaire** (GS, CP et CE1) permet des **conditions d'apprentissage optimales et un encadrement renforcé**.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- Il s'agit du nombre d'élèves scolarisés dans des classes de Grande Section (GS), CP et CE1 dédoublés en éducation prioritaire.

En septembre 2022

4042 élèves

- Il s'agit de la part des classes de Grande Section, CP et CE1 comptant 24 élèves ou moins à la rentrée scolaire (enseignement public).

En septembre 2022

86 % des classes

Cible à atteindre

100 % des classes

La **réduction du nombre d'élèves par classe**, en grande section de maternelle, au CP et au CE1 permet concrètement d'identifier plus rapidement les éventuelles difficultés rencontrées par les élèves et les moyens d'y remédier et permet à l'enseignant d'adapter sa pédagogie aux besoins des élèves, qu'ils aient des difficultés ou pas.

- Il s'agit de la part des classes de Grande Section (GS) dédoublées en éducation prioritaire.

En septembre 2022

77,81 % des classes

Cible à atteindre

100 % des classes

Lutter contre le harcèlement et le cyberharcèlement scolaires

Le programme Phare est un plan de prévention et de lutte contre le harcèlement et le cyberharcèlement entre élèves décliné dans les écoles élémentaires, les collèges depuis la rentrée 2022, et dans les lycées depuis la rentrée 2023.

Il combine plusieurs actions et dispositifs pour prévenir le harcèlement et le cyberharcèlement, et pour intervenir lorsqu'il se produit.

Il s'adresse à tous les membres de la communauté éducative.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur rapporte le pourcentage d'écoles élémentaires, collèges et lycées engagés dans la labellisation pHARe.



Un numéro de téléphone gratuit est à la disposition des victimes et des témoins :

le **3020** pour toutes les situations de harcèlement scolaire.

le **3018** pour signaler une situation de cyberharcèlement.

Toutes les informations sur le site nonauharcelement.education.gouv.fr

Remplacer les enseignants absents

Le remplacement des professeurs absents constitue une priorité du service public de l'éducation.

Son efficacité dans les écoles, les collèges et les lycées répond à des objectifs de continuité pédagogique et de garantie de la qualité du service rendu aux élèves et à leur famille.

Les services de l'éducation nationale sont pleinement mobilisés pour assurer le remplacement des professeurs absents, quel que soit le cas de figure et quel que soit le motif de cette absence : remplacement de courte durée ou remplacement de longue durée afin de garantir la continuité pédagogique.

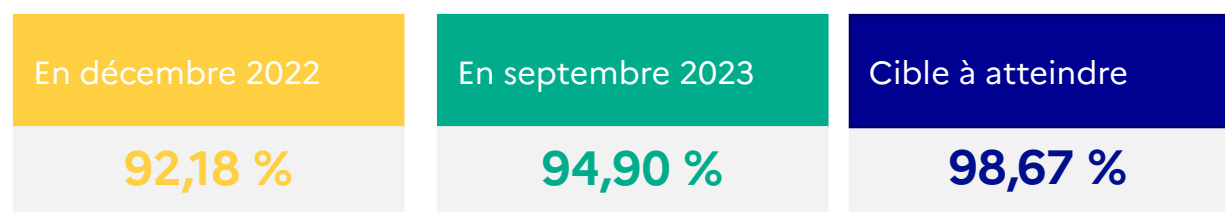
L'organisation des remplacements incombe aux collèges et aux lycées (pour le remplacement de courte durée dans le 2nd degré), aux services départementaux de l'éducation nationale (pour le remplacement de courte et de longue durée dans le 1^{er} degré) et aux académies (pour le remplacement de longue durée dans le 2nd degré).

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- Le taux de remplacement des enseignants absents dans le 1^{er} degré



- Le taux de remplacement des absences d'une durée supérieure à 15 jours dans le 2nd degré



Faire du lycée professionnel une voie de réussite et d'accès à l'emploi

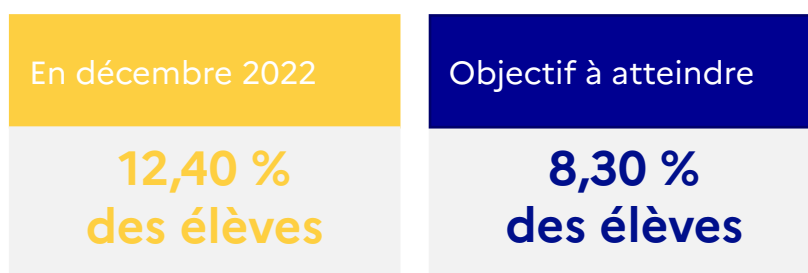
La lutte contre le décrochage scolaire est une priorité nationale qui vise à réduire les taux de sortie des jeunes sans qualification et sans diplôme.

Les actions mises en œuvre reposent sur la mobilisation de tous les personnels et la mise en place de différentes actions permettant d'offrir aux élèves les plus en difficulté, sur le point d'abandonner, de reprendre confiance pour un nouveau départ dans leur formation.

L'objectif est de permettre au lycée professionnel de remplir pleinement sa double mission d'accompagnement des jeunes dans leurs projets, vers une insertion professionnelle durable ou une poursuite d'études réussie.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indication indique le taux de décrochage scolaire en lycée professionnel, c'est à dire le taux de jeunes restés sans solution au 30 septembre de l'année en cours parmi les élèves issus du lycée professionnel et repérés potentiellement en situation de décrochage durant l'année scolaire précédente.



Le plan « 1 jeune, 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. Avec plus de 9 milliards d'euros investis, il mobilise un ensemble de leviers : aides à l'embauche, formations, accompagnements, aides financières aux jeunes en difficulté, etc. afin de répondre à toutes les situations. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route.

Poursuivre le déploiement du Pass Culture

Le « pass Culture » permet aux jeunes de 15 à 18 ans de découvrir la culture à proximité du lieu où ils se trouvent.

Il prend la forme d'une application géolocalisée et gratuite qui propose une liste d'activités culturelles et artistiques ainsi que des offres numériques.

A titre individuel, un crédit individuel est ouvert pour chaque jeune :

- 20 euros à partir de 15 ans.
- 30 euros à 16 ans.
- 30 euros à 17 ans.

Ces crédits sont cumulables et expirent à l'âge de 18 ans.

- À 18 ans, le « pass Culture » offre 300 euros utilisables pendant 24 mois.



Les résultats dans le Haut-Rhin

- Le taux de couverture des jeunes de plus de 18 ans éligibles au pass Culture inscrits sur l'année



Offrir à chaque élève une éducation culturelle et artistique

Il s'agit de permettre à chaque élève de France, de la maternelle à la classe de Terminale, de vivre la culture sous toute forme au moins une fois à chaque année scolaire.

Venant en accompagnement et en prolongement des enseignements, notamment fondamentaux, l'Éducation artistique et culturelle (EAC) est une politique inscrite au cœur de la pédagogie. Construisant le rapport à l'altérité et à l'esthétique, elle permet une ouverture au monde.

À travers ce chantier prioritaire, l'EAC poursuit donc un double objectif : qualitatif – construire un parcours d'éducation artistique et culturelle cohérent et fertile ; mais aussi quantitatif - concerner tous les élèves de tous les niveaux.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur reflète la part des élèves ayant vécu au moins une action EAC depuis le début de l'année scolaire en cours



- L'indicateur relève la part d'établissements (collèges et lycées) ayant mis en œuvre au moins une action EAC (ayant déclaré au moins une action dans ADAGE)



- L'indicateur renseigne la part des écoles ayant mis en œuvre au moins une action EAC (ayant déclaré au moins une action dans ADAGE)



Assurer 30 minutes de sport par jour à l'école primaire et 2 heures de sport en plus par semaine pour les collégiens

Le dispositif « Deux heures d'activité physique et sportive en plus par semaine au collège » favorise l'activité physique régulière des jeunes afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé.

Il s'adresse aux collégiens volontaires des établissements expérimentateurs. 714 collèges sont concernés depuis la rentrée scolaire 2023, dans tous les départements.

Le dispositif sera progressivement étendu à tous les collèges d'ici à 2026.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur indique le nombre de collèges volontaires



La ministre des Sports et des Jeux olympiques et paralympiques a présenté mardi 21 novembre 2023 les événements qui rythmeront l'année 2024 pour promouvoir l'activité physique et sportive au quotidien.

Le slogan de la Grande cause nationale « Bouge 30 minutes chaque jour ! ».

L'idée est de profiter de l'élan des Jeux olympiques et paralympiques, qui se dérouleront pendant l'été 2024, pour inciter les Français à adopter des modes de vie moins sédentaires.

Plus d'informations sur [👉 https://www.grandecause-sport.fr/](https://www.grandecause-sport.fr/)

Renforcer l'égalité femmes-hommes dans les entreprises

L'index de l'égalité professionnelle permet à chaque entreprise d'au moins 50 salariés de **mesurer les écarts de rémunération et de prendre des mesures correctives**. L'index, qui est noté sur 100 points, se mesure au moyen de 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise compte moins ou plus de 250 salariés (les écarts de rémunération, de taux d'augmentation et de promotions, les augmentations des femmes en retour de congé maternité et la parité parmi les plus hautes rémunérations).

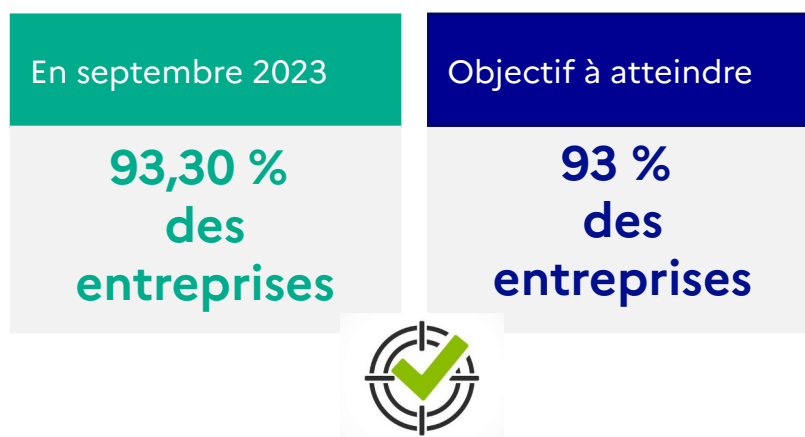
L'Index a été conçu comme un outil pratique pour **faire progresser l'égalité salariale** au sein des entreprises.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- La part des entreprises de plus de 50 salariés, ayant publié, dans l'année en cours, les résultats obtenus à l'index de l'égalité professionnelle.



- La part des entreprises dont la note obtenue à l'index égalité professionnelle est supérieure à 75 points sur 100 parmi celle dont l'index est calculable.



Améliorer la couverture vaccinale des Français

La vaccination est un élément central de toute politique de prévention et de santé publique.

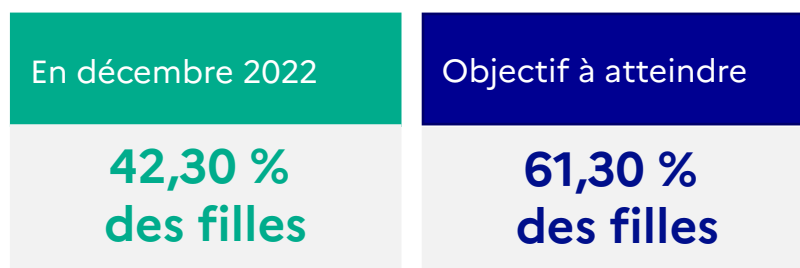
Au-delà des situations exceptionnelles, la vaccination doit devenir un réflexe pour se protéger soi-même et protéger les autres, dans une société de la prévention.

La vaccination contre les papillomavirus humains (HPV) à l'adolescence prévient jusqu'à 90 % des infections, à l'origine de lésions précancéreuses et/ou de cancers.

La campagne de vaccination déployée depuis octobre 2023 dans les établissements scolaires pour les élèves de 5ème est une opportunité majeure d'améliorer la protection des enfants et prévenir le développement de cancers.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur indique la proportion de filles de 15 ans ayant reçu 1 dose de vaccin contre les HPV sur le nombre de filles de 15 ans recensés en France selon l'Insee



- L'indicateur indique la couverture vaccinale est définie par la proportion de garçons de 15 ans ayant reçu 1 dose de vaccin contre les HPV sur le nombre de garçons de 15 ans recensés en France selon l'Insee



Pour plus d'informations ↗

<https://vaccination-info-service.fr/Les-maladies-et-leur-s-vaccins/Infections-a-Papillomavirus-humains-HPV>



Améliorer l'accès aux soins dans tous les territoires par la coopération entre les professionnels de santé

Le ministère de la Santé et de la Prévention met en place des actions pour améliorer l'accès à la santé de tous les Français.

Les maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) et les centres de santé pluriprofessionnels (CDS) sont des structures de soins de proximité regroupant des professionnels de santé, autour d'un projet de santé et dotées d'un système d'information partagé.

L'organisation en maison de santé et en centre de santé pluriprofessionnels permet l'amélioration de la qualité et de la continuité des soins.

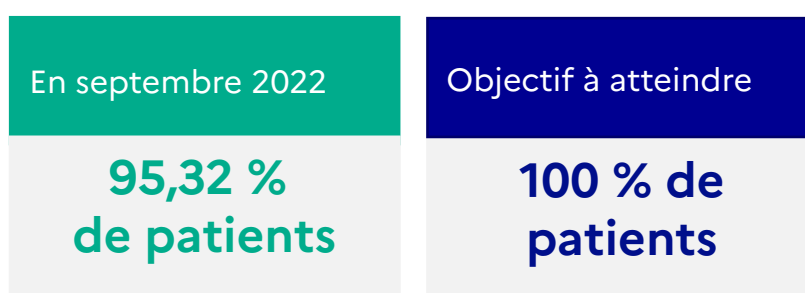
📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur recense le nombre de maisons et centres de santé pluriprofessionnels sur le territoire.



À ce jour, en France, plus de 700 000 personnes en affection longue durée (ALD), c'est-à-dire porteuses d'une maladie grave et/ou chronique nécessitant un suivi régulier, n'ont pas de médecin traitant alors même que ce sont eux qui ont le plus besoin d'un accompagnement personnalisé.

- L'indicateur renseigne sur la part des patients en affection de longue durée (ALD) ayant un médecin traitant.



Améliorer l'accès aux soins dans tous les territoires par la coopération entre les professionnels de santé (suite)

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur recense le nombre de centres de santé (CDS) pluriprofessionnels ayant au minimum 1 médecin généraliste ouverts et en fonctionnement

En décembre 2022

3 CDS

Les professionnels de santé de chaque territoire s'organisent pour permettre un accès facilité aux soins selon les besoins de chaque territoire.

La réforme engagée fixe de nouveaux objectifs à l'horizon 2027 : 4 000 maisons de santé pluri-professionnelles, 700 centres de santé et une couverture de l'ensemble du territoire par les communautés de professionnels territoriales de santé (CPTS)

- L'indicateur vise à révéler le pourcentage de la population habitant sur un territoire couvert par une communauté de professionnels territoriales de santé (CPTS)

En octobre 2023

**71 % de la population
couverte par
une CPTS**



Pour plus d'information, consultez le dossier de presse du ministère de la santé et de la prévention https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_acces_aux_soins.pdf

Lutter contre les impayés de pension alimentaire

Depuis le 1er janvier 2021, le service public des pensions alimentaires (SPPA) est ouvert à tous les parents séparés qui le souhaitent.

Ce service est géré par l'agence de recouvrement et d'intermédiation des pensions alimentaires (ARIPA).

La pension alimentaire est payée chaque mois par le parent qui doit la pension (le parent « débiteur ») à l'ARIPA, qui se charge de la reverser immédiatement au parent qui reçoit la pension (le parent « créancier »).

Ce nouveau dispositif permet à l'ARIPA de détecter automatiquement les impayés et d'engager immédiatement une procédure de recouvrement si besoin.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur indique le nombre de pensions alimentaires versées ou avancées par l'intermédiaire de l'ARIPA

En octobre 2023	En novembre 2023	Objectif à atteindre
1 999 pensions alimentaires	4 101 pensions alimentaires	8 743 pensions alimentaires

ari
pa L'agence de recouvrement
et d'intermédiation
des pensions alimentaires

<https://pension-alimentaire.caf.fr/>

Garantir un logement pour les sans-abris (Logement d'abord)

Lancé en 2017, le plan « Logement d'abord » fait de l'accès direct au logement le premier objectif pour la réinsertion des personnes sans-abri.

Il vise à accélérer l'accès au logement pour des publics sans logement ou qui risquent de le devenir, avec un accompagnement adapté aux besoins et aux souhaits de ces personnes.

Un premier plan « Logement d'abord » a été mené durant la période 2018-2022. Il a permis à 440 000 personnes sans domicile d'accéder au logement : à un logement locatif social ou à un logement « adapté ».
Fort des résultats obtenus, un deuxième plan « Logement d'abord » a été lancé pour la période 2023-2027.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur estime le nombre de personnes, issues de l'hébergement généraliste (centres d'hébergement et de réinsertion sociale, centres d'hébergement d'urgence ou hôtels) ou se déclarant sans abri, qui se sont vues attribuer un logement social.

En décembre 2022	En août 2023	Objectif à atteindre
3 027 personnes	3 604 personnes	2 869 personnes



Le 115 est un numéro national d'assistance et d'orientation pour les personnes sans-abri.

Il est ouvert 7j/7 et 24h/24.

Il est gratuit depuis un fixe et un mobile en France et en outre-mer)

Simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées

Depuis 2017, le Gouvernement conduit une politique volontariste pour simplifier durablement l'accès aux droits des personnes en situation de handicap et assurer une équité territoriale quel que soit le lieu de résidence des personnes.

La Conférence nationale du handicap 2023 a fixé les priorités pour simplifier l'accès aux droits des personnes handicapées, en mobilisant notamment les maisons départementales pour les personnes handicapées (MDPH) pour réduire les délais de traitement et déployer un accompagnement renforcé tout au long du parcours des personnes.

La feuille de route « MDPH 2022 » a permis la mise en œuvre d'un plan ambitieux de transformation des maisons départementales, portant notamment l'attribution des droits à vie pour toutes les personnes dont le handicap n'est pas susceptible d'évoluer favorablement.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur mesure la moyenne des délais de traitement constatés sur les dossiers de demande de prestations traités (hors allocation aux adultes handicapés-AAH).



- La moyenne des délais de traitement constatés sur les dossiers de demande d'allocation adulte handicapé AAH traités.



Mieux accompagner les aidants

En France, 9,3 millions de personnes déclarent apporter une aide régulière à un proche en situation de handicap ou de perte d'autonomie en 2021 : 8,8 millions d'adultes et 0,5 million de mineurs âgés de 5 ans ou plus. Aux alentours de 60 ans, près d'une personne sur quatre est aidante.

La nouvelle stratégie « Agir pour les Aidants 2023-2027 » porte sur de nouveaux engagements pour cette politique publique en faveur des proches aidants : permettre et faciliter l'accès à 15 jours de répit par an pour les aidants, développer les plateformes d'accompagnement et de répit (PFR), renforcer les droits, ouvrir l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) aux proches aidants, aux bourses pour les étudiants aidants, etc.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur précise le nombre de personnes qui ont un droit ouvert à l'allocation journalière du proche aidant (AJPA) depuis l'ouverture du dispositif



- L'indicateur indique le nombre de plateformes de répit dédiées aux aidants de personnes handicapées



- L'indicateur indique le nombre de plateformes de répit dédiées aux aidants de personnes âgées



📍 Plateforme d'accompagnement et de répit - Plateforme Rivage Centre
28 rue des Vosges
68000 - COLMAR
Tél. 03 89 80 93 71

📍 Plateforme d'accompagnement et de répit - Plateforme Rivage Sud
75 allée Gluck BP2147
68100 - MULHOUSE
Tél. 03 89 32 47 87 - info@apa.asso.fr

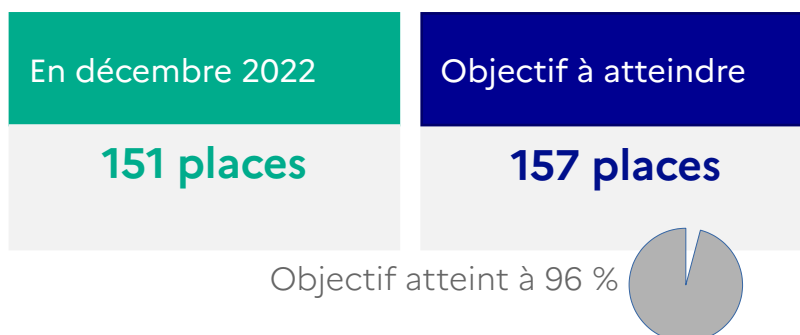
Mieux protéger et accompagner les femmes victimes de violences

L'égalité entre les femmes et les hommes, dont **l'action contre les violences faites aux femmes** constitue le premier pilier, a été de nouveau déclarée grande cause du quinquennat par le président de la République.

L'engagement du Gouvernement a été redoublé pour mieux **prévenir les violences, protéger et accompagner les victimes.**

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur mesure le nombre de places créées dans des structures d'hébergement d'urgence (CHRS) qui sont réservées aux femmes victimes de violences ayant dû quitter leur logement et qui sont dans l'attente d'un relogement.



Vous êtes victime ou témoin de violences faites aux femmes ?
Des solutions existent :

3919

Appeler le 3919
Numéro d'aide et d'écoute,
anonyme et gratuit.

**ARRÊTONS
LES
VIOLENCES
GOUV.FR**

Se rendre sur le site
ArretonsLesViolences.gouv.fr
Plateforme de signalement en ligne,
anonyme et gratuite.

17 **SMS 114**

En cas d'urgence
appeler le 17 Police Secours
ou envoyer un SMS au 114

Ces outils sont disponibles **24h/24 et 7j/7**. Pour plus d'informations, rendez-vous sur ArretonsLesViolences.gouv.fr

Consolider le réseau des espaces France services

France services, l'accès simplifié aux services publics dans tous les territoires.

Depuis 2020, France Services permet à chaque Français d'accéder aux services publics du quotidien dans un lieu unique et d'être accompagné dans ses démarches administratives par des conseillers formés, à moins de 30 minutes de son domicile. CAF, Sécurité Sociale, Pôle Emploi, DGFIP, La Poste, ministère de l'Intérieur ou de la Justice, CNAV, MSA... Toutes les démarches relatives à ces organismes sont réalisables dans le réseau France Services.

Plus de 80 % des démarches sont actuellement traitées en intégralité dans le France Services, sans besoin de s'adresser à une autre administration. La continuité de ce chantier doit permettre de consolider le réseau, d'étendre son offre de services et d'aboutir à une couverture territoriale complète.



📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur indique le taux de satisfaction des usagers en France services

En juin 2022	En septembre 2023	Objectifs à atteindre
96,38 % d'usagers satisfaits	91,08 % d'usagers satisfaits	95% d'usagers satisfaits

Objectif atteint à 95,9 %



- L'indicateur recense du nombre d'actes réalisés par les agents France Service dans le Haut-Rhin

En mai 2022	En septembre 2023	Cible à atteindre
4 751 actes réalisés en France services	4 986 actes réalisés en France services	9659,43 actes réalisés en France services

Favoriser l'engagement civique des jeunes

Incarnation numérique de la réserve civique, jeveuxaider.gouv.fr met en lien des bonnes volontés avec des structures d'intérêt général, telles que des organisations publiques, associations et collectivités, qui ont besoin de bénévoles.

JeVeuxAider.gouv.fr vise à faciliter la concrétisation de ce désir d'engagement en recensant en un seul et même lieu numérique plus de 15 000 missions. Outil phare de la politique publique en faveur du bénévolat, ce dispositif institué par la loi Egalité et Citoyenneté en janvier 2017, participe à construire une société plus résiliente et solidaire.

Aujourd'hui plus de 510 000 bénévoles se sont inscrits sur jeveuxaider.gouv.fr.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

JeVeuxAider.gouv.fr
PAR LA RÉSERVE CIVIQUE

- L'indicateur recense le nombre de volontaires ayant effectué au moins un jour de mission de Service Civique sur l'année.

En décembre 2022	Objectif à atteindre
1 192 volontaires	1 293 volontaires

- L'indicateur affiche le nombre de mise en relation entre un bénévole inscrit à la plateforme et une organisation proposant une mission

En décembre 2022	En juin 2023	Cible à atteindre
702 mises en relation	435 mises en relation	1 384 mises en relation



Le service national universel (SNU) s'adresse à tous les garçons et filles entre 15 et 17 ans. Il comporte un séjour de cohésion et un temps de service à la Nation.

📌 Les inscriptions pour le SNU 2024 sont ouvertes depuis le 6 novembre 2023.

Développer et améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes âgées à domicile et en EHPAD

Un accompagnement renforcé à domicile des personnes âgées est mis en place depuis 2022 avec la création des centres de ressources territoriaux pour les personnes âgées.

Ces structures ont pour objectif de permettre le maintien à domicile des personnes âgées. Elles sont portées par des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ou par des services autonomie à domicile.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur affiche le nombre de personnes bénéficiant d'un accompagnement par le centre de ressources territorial au cours de l'année

Objectif à atteindre

120 personnes



Portail national d'information
pour les personnes âgées et
leurs proches

Pour accompagner les personnes âgées et leurs proches aidants, le gouvernement a lancé un portail [Pour-les-personnes-agees.gouv.fr](https://pour-les-personnes-agees.gouv.fr), permettant de centraliser toutes les informations dont ils ont besoin et de faciliter leurs démarches.

Le site répond à toutes les questions qui peuvent préoccuper les seniors et leur entourage, et leur fournit des outils pratiques, comme un annuaire ou un simulateur pour le calcul du « reste-à-charge » pour une installation en EHPAD ou en centre d'hébergement spécialisé.

Il a également pour objectif de faciliter la réalisation de certaines tâches administratives.

Permettre une intervention précoce auprès des enfants ayant un trouble du neuro-développement

Les recommandations de bonnes pratiques professionnelles insistent fortement sur l'importance de mettre en œuvre chez les enfants des interventions précoces, dès suspicion d'un écart de développement inhabituel.

Une plateforme de coordination et d'orientation est créée dans chaque département.

Si le médecin de l'enfant confirme des signes d'un développement inhabituel, il l'orientera vers la plateforme.

Ces plateformes fédèrent les intervenants et centres spécialisés d'un territoire (centres d'action médico-sociale précoce CAMSP, centres médico-psychologique CMP, centres médico-psycho-pédagogiques CMPP, professionnels libéraux, centres d'experts de 3e ligne, etc.)

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur recense le nombre d'enfants adressés à une plateforme de coordination et d'orientation (PCO), en cumul depuis l'ouverture de la plateforme

En juillet 2022	En décembre 2022	Objectif à atteindre
451 enfants	572 enfants	2 076 enfants

- L'indicateur indique le nombre d'enfants bénéficiant d'au moins un forfait finançant des interventions de professionnels libéraux, en cumul depuis l'ouverture de la plateforme

En juillet 2022	En décembre 2022	Cible à atteindre
415 enfants	499 enfants	1 811 enfants

Plus d'informations et carte des PCO sur [📄 https://handicap.gouv.fr/engagement-2](https://handicap.gouv.fr/engagement-2)

Agir sur les 1 000 premiers jours de l'enfant pour prévenir et lutter contre les inégalités de destin



Le parcours « 1 000 premiers jours » vise à **prévenir les inégalités** qui se forment dès le plus jeune âge en accompagnant les parents avant et après la naissance de l'enfant. Cet accompagnement se traduit par l'allongement du congé de naissance de 28 jours pour le second parent et par la mise en place d'entretiens prénatal et post natal.

En complément, l'application « 1 000 premiers jours » permet de centraliser toutes les informations et démarches à effectuer pour les parents, pour que ces 1 000 premiers jours déterminants soient au service de l'enfant et de son bon développement.

Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur renseigne le nombre de pères / conjoints qui ont pris un congé de paternité et d'accueil de l'enfant, les congés étant rattachés à la période en fonction de leur date de début.

En juin 2022

3 204
pères ou conjoints

En juin 2023

2 806
pères ou conjoints

L'indicateur révèle le taux de femmes ayant bénéficié d'un entretien prénatal précoce (EPP) au cours de leur grossesse

En décembre 2022

60,64 %
des femmes

Ordre républicain

Doubler les effectifs de la réserve opérationnelle



Réservistes des armées

La réserve militaire renforce les capacités des forces armées pour remplir les missions qui leur sont confiées (protection du territoire national, travail en état-major, opérations extérieures...), d'entretenir l'esprit de défense et de contribuer au maintien du lien entre la Nation et son armée.

Elle est constituée de citoyens français, hommes et femmes, principalement issus du monde civil, qui souhaitent donner de leur temps pour effectuer des missions ponctuelles ou de longue durée, en fonction des besoins de la défense nationale.

Le doublement des réservistes militaires permet de constituer un véritable réservoir de forces afin de répondre au contexte géostratégique, tout en consolidant la cohésion nationale pour renforcer la résilience du pays.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur recense le nombre de réservistes ayant souscrit un engagement à servir dans la réserve opérationnelle du ministère des armées.



<https://www.gouvernement.fr/aider-son-armee-comment-devenir-reserviste-3298>

Renforcer la présence des forces de l'ordre dans l'espace public

Pour **faire reculer la délinquance et sécuriser davantage la population**, la présence des forces de l'ordre sur la voie publique et dans les transports est renforcée pour favoriser la sécurité au quotidien. Elle progressera de 50 % d'ici fin 2026 et doublera d'ici 2030.

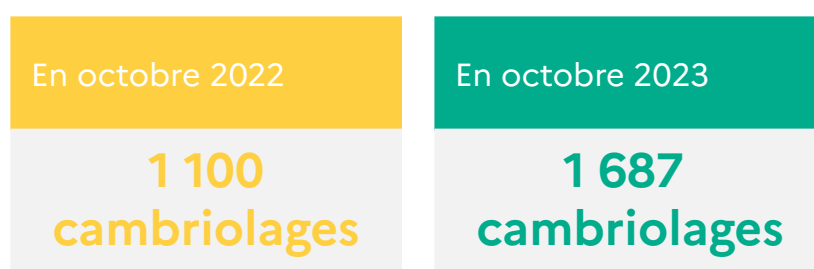
Des forces de l'ordre plus nombreuses, plus visibles, en patrouille pédestre dans la rue et dans les transports en commun (train, métro, bus, tramway, gares ferroviaires, routières), au contact au plus près des Français pour mieux les protéger, agir contre les trafics et réduire les atteintes aux personnes et aux biens.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur divulgue le nombre de faits de vols avec violence, recensés mensuellement



- L'indicateur informe sur le nombre de faits de cambriolages de résidences principales et secondaires, relevés mensuellement



Deux nouvelles brigades de gendarmerie dans le département.



Le Haut-Rhin compte actuellement 36 brigades de gendarmerie .

2 nouvelles brigades ont été annoncées le 2 octobre 2023 par le Président de la République :

- 1 brigade mobile à Altkirch
- 1 brigade fixe à Kembs

Renforcer la lutte contre le trafic de stupéfiants

La priorité accordée à l'action contre la drogue est un des enjeux majeurs du Gouvernement. Celui-ci a mis en place en septembre 2019, **le plan national contre les stupéfiants, dit « plan stups »**. Il s'agit d'un ensemble de **55 mesures qui associent tous les acteurs concernés** (police, gendarmerie, douanes, marine nationale, ministère de la Justice, ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, secrétariat général de la Mer) autour de l'OFASST.

Cette politique publique porte sur deux axes majeurs :

- l'entrave à la circulation des produits stupéfiants
- l'entrave à l'action des organisations criminelles

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur représente le nombre d'amendes forfaitaires délictuelles recensées mensuellement, sur la base de l'activité de verbalisation réalisée par les services de police et de gendarmerie.



- L'indicateur recense les lieux usuels de revente de stupéfiants, sur la voie publique ou dans un lieu privé accessible au public. Ils peuvent être fixes, mobiles à l'intérieur d'une zone, ou sous forme de "drive" (hors vente en ligne et revente à domicile).



Mission interministérielle
de lutte contre les drogues
et les conduites addictives
[drogues.gouv.fr](https://www.drogues.gouv.fr)

Créée en 1982 et placée sous l'autorité du Premier ministre depuis 2008, la MILDECA (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives) élabore, anime et coordonne la stratégie gouvernementale de lutte contre les conduites addictives. [🔗 https://www.drogues.gouv.fr/](https://www.drogues.gouv.fr/)

Rendre les décisions de justice en moins d'un an en première instance

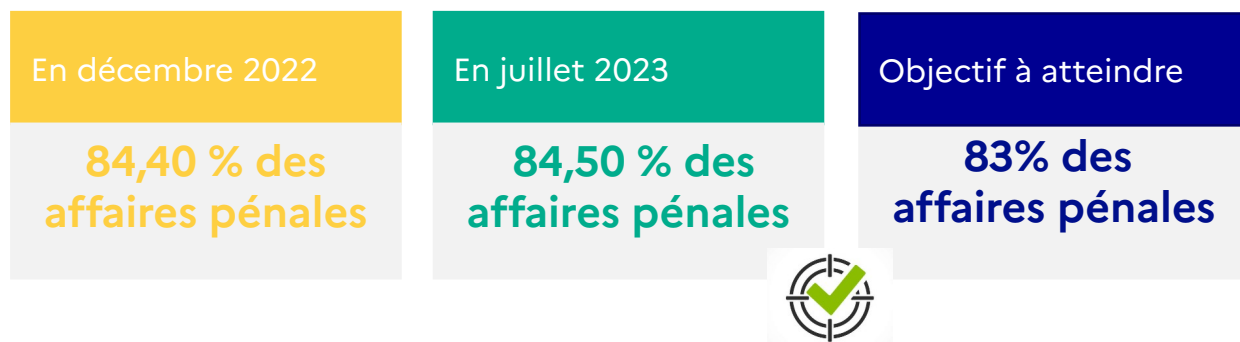
En plaçant les délais de jugement civils et pénaux au cœur des politiques prioritaires du Gouvernement, le ministère de la Justice affirme sa volonté d'apporter une réponse judiciaire rapide et concrète aux attentes des justiciables, en corrélation avec les moyens nouveaux alloués au ministère.

Afin de poursuivre les réformes engagés depuis 2020, le ministère a notamment prévu de :

- Augmenter les moyens RH des services judiciaires ;
- Développer le projet règlementaire de valorisation des mesures alternatives au règlement des différends (MARD) visant à inciter les parties à trouver un accord amiable à leur litige ;
- Renforcer l'équipe autour du juge ;
- Poursuivre la dématérialisation des procédures entre enquêteurs et acteurs de la justice.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

- L'indicateur indique la proportion d'affaires pénales rendues en moins de douze mois sur les 12 derniers mois devant le tribunal correctionnel et devant le juge des enfants et le tribunal pour enfants



- L'indicateur indique la proportion d'affaires civiles terminées en moins de douze mois sur les douze derniers mois devant le tribunal judiciaire et devant le conseil de prud'hommes.



Obtenir une décision d'aide juridictionnelle en moins de 5 jours

L'aide juridictionnelle est destinée aux personnes, mineures ou majeures, qui disposent de ressources insuffisantes pour prendre en charge les frais d'avocat, de notaire ou de commissaire de justice.

Cet indicateur met en avant le service rendu au citoyen. Obtenir une réponse rapide à une demande d'aide juridictionnelle répond à l'objectif d'améliorer l'accès la justice. Deux sous-objectifs peuvent être mis en avant : d'une part, un meilleur fonctionnement de la justice puisque sans la décision d'aide juridictionnelle, une instance ne peut pas commencer et, d'autre part, une égalité de traitement entre les justiciables puisque les personnes qui ont des ressources suffisantes n'ont pas à attendre la décision d'aide juridictionnelle pour que leur instance commence.

📍 Les résultats dans le Haut-Rhin

L'indicateur porte sur la part des décisions d'aide juridictionnelle traitées en moins de 5 jours



Objectif atteint à 81,2 %





MINISTÈRE DE LA JUSTICE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'aide juridictionnelle

Pour une prise en charge des frais d'avocats, notaires, commissaires de justice...

En moyenne, chaque année, plus d'un million de personnes aux faibles ressources bénéficient de la prise en charge partielle ou totale de leurs frais de justice.

Grâce à une démarche en ligne rapide et accessible, chacun peut vérifier son éligibilité, effectuer une demande et échanger avec le tribunal en charge du dossier via une messagerie instantanée.

👉 <https://www.aidejuridictionnelle.justice.fr/>



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts presse

—

Bureau du protocole et de la communication interministérielle
Service du Cabinet - Préfecture du Haut-Rhin
pref-communication@haut-rhin.gouv.fr